



BANQUE des
TERRITOIRES



Réduire l'empreinte énergétique des bâtiments publics

DANS LE CADRE DU GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT 2018-2022
LA BANQUE DES TERRITOIRES S'ENGAGE

#10 M€
pour conseiller

#2 MD€
pour financer
en dette

#500 M€
pour investir
en fonds propres

Communes, départements, régions, métropoles ou EPCI,
nous vous accompagnons par du conseil, un nouveau prêt
et des dispositifs d'investissement innovants afin d'accélérer
la rénovation énergétique du patrimoine public

Conseil et co-financements d'études

- Ingénierie et cofinancement d'études techniques, juridiques et financières en amont de votre projet

Le prêt GPI AmbRE

Quels avantages ?

- Durée de votre prêt de 20 à 40 ans
- Un différé d'amortissement jusqu'à 5 ans
- Un taux avantageux : taux livret A + 0,75 %

Tiers-investissement

Convention Intracting

- Pour vos travaux ayant un retour sur investissement inférieur à 10 ans
- Vos travaux financés par une avance remboursable
- Les économies d'énergie engendrées remboursent le coût de vos travaux

Marché de partenariat de performance énergétique (MPPE)

- Co-investissement dans une société de projet à qui est confiée la conception, la réalisation, l'exploitation et le financement de vos travaux
- Coût des travaux supérieur à 2 M€
- Une approche « Clé en main » tout au long du cycle de vie du bâtiment

Contactez votre interlocuteur

banquedesterritoires.fr



@BanqueDesTerr